Vive la rentrée ? Pas pour tout le monde !

Au moment où des millions de jeunes font leur rentrée scolaire, où le ministre de l'Education nationale va être filmé au milieu d'écolier.ière.s qui vont ainsi se retrouver sous les feux des médias, un certain nombre de jeunes vont être exclu.e.s de toute forme de scolarisation ou de formation. Parmi eux/elles, des jeunes isolé.e.s (sans famille) qui se voient ainsi refuser l'accès à ce droit fondamental qu'est le droit à l'éducation.

Pour ceux/celles qui ont moins de 16 ans, la situation devrait pourtant être simple : comme tous les jeunes présent.e.s sur le territoire, quelle que soit leur situation ou celle de leurs parents, les mineur.e.s non accompagné.e.s doivent être scolarisé.e.s et avoir accès à des cursus de formation de droit commun.

Pour ceux/celles qui ont plus de 16 ans, de nombreux textes ou jurisprudences imposent à l'administration de les faire bénéficier d'une formation et de motiver le refus de scolariser un jeune non soumis à l'obligation scolaire.

Tous ces textes devraient assurer à ces jeunes, présent.e.s aujourd'hui dans de nombreux départements, l'accès au droit à l'éducation. Sur le terrain, les choses se passent pourtant autrement et de nombreux.ses jeunes isolé.e.s se voient quotidiennement refuser l'accès à la scolarisation ou à la formation.

Interdit.e.s d'école, ces jeunes se retrouveront dans quelques mois interdit.e.s de papiers. Dans de très nombreuses villes, à Nantes, Orléans, Bergerac, Paris (où 50% des jeunes isolé.e.s étranger.e.s ne sont pas accueilli.e.s), à Annecy, Rouen, Amiens, et dans bien d'autres villes, des associations refusent de laisser faire, et mènent avec les jeunes concerné-e-s les recours et les démarches d'inscription. Elles font appel à la solidarité pour trouver un hébergement, collecter les fournitures scolaires nécessaires, beaucoup de ces jeunes étant laissé.e.s dans une grande précarité, voire à la rue.

La campagne « Justice pour les jeunes isolé.e.s étranger.e.s » (JU-JIE), qui vient d'être lancée à l'initiative de différentes structures (associations de défense des droits de l'Homme, des droits des étranger.e.s, des droits des enfants, organisations syndicales...), vise à dénoncer avec force le sort de ces jeunes envers lesquels la France ne respecte pas ses obligations, notamment internationales, la Convention internationale des droits de l'enfant étant sur ce plan très claire. Parce que c'est l'avenir même de ces jeunes qui est en jeu, des initiatives locales et nationales seront prises pour faire cesser ces manquements et mettre fin à des situations d'exclusion qui n'ont que trop duré.

Contacts presse: <u>JU.JIEs@outlook.fr</u>

Françoise Dumont - LDH

Pierre Linguanotto - CPMJIE

Prudence Riff – Fasti

Jean-Luc Rongé – DEI France

Communiqué qui s'inscrit dans le cadre de l'Appel « En finir avec la violation des droits des jeunes isolés étrangers » :

https://www.mediapart.fr/search?search_word=En+finir+avec+la+violationdes+droits+des+Jeunes+Isol%C3%A9s+Etrangers

Premiers signataires de l'appel :

- FASTI (Fédération des Associations de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré-e-s)
- Ferc-CGT (Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture –CGT)
- SNUTER-FSU (Syndicat National Unitaire de la territoriale–Fédération Syndicale Unitaire)
- RESF (Réseau d'Education Sans Frontières)
- MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples)
- FSU Nationale (Fédération Syndicale Unitaire Nationale)
- FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves)
- EPP (Enseignants Pour la Paix)
- GISTI (Groupement d'Information et de Soutien des Immigrés)
- DEI -FRANCE (Défense des Enfants International –France)
- SNPES-PJJ/FSU (Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social-PJJ/Fédération Syndicale Unitaire)
- CPMJIE (Collectif Parisien pour les Mineurs et Jeunes Isolés Etrangers)
- LDH (Ligue des droits de l'Homme)
- La CIMADE
- Fédération Nationale Sud Santé Sociaux
- Sud Éducation Guyane
- Médecins du monde
- Syndicat de la magistrature